

Plans d'éducation, de santé et de soins (également appelés EHCP ou plans EHC)

Remarque : « enfant » = « enfant ou jeune »

Qu'est-ce qu'un EHCP ?

Un Éducation, Santé et Soins plan (EHC plan) est un légal document, écrit par le locale autorité si le Le processus d'évaluation des besoins en matière de soins de santé environnementaux a indiqué qu'un tel dispositif était nécessaire. Il décrit les besoins éducatifs particuliers (BEP) de votre enfant et les aide ils volonté obtenir à rencontrer eux. Un EHC plan aussi comprend n'importe lequel santé et soins disposition que est nécessaire.

Le Code de bonnes pratiques SEND 2015 (9.2) stipule :

« L'objectif d'un plan EHC est de mettre en place des mesures éducatives spécifiques pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'enfant ou du jeune, afin de lui garantir les meilleurs résultats possibles en matière d'éducation, de santé et de services sociaux et, à mesure qu'il grandit, de le préparer à l'âge adulte. »

EHC plans sont pour enfants et jeune personnes OMS besoin un haut niveau de soutien à leur tôt années cadre, école ou collège. Le plans et peut commencer depuis un enfant naissance et peut continuer dans plus loin éducation et formation (en haut à le âge de 25). La plupart enfants et jeune personnes avec SEN volonté avoir aide donné à eux sans le besoin pour un EHC Plan. Ce est appelé SEN Soutien.

Cependant, même avec cette aide, certains enfants et jeunes peuvent ne pas progresser comme prévu. Quand ce cela arrive, le locale autorité devrait porter dehors un EHC besoins évaluation (EHCNA).

Que comprend un plan EHC ?

Le Code de bonnes pratiques SEND 2015 stipule que les plans EHC doivent :

- être fondées sur des décisions prises ouvertement, avec les parents, les enfants et les jeunes
- Soyez clair, concis, compréhensible et accessible.
- réfléchir à la meilleure façon d'atteindre les objectifs pour l'enfant ou le jeune.

[Pour la liste complète des principes et exigences d'un plan EHC, veuillez consulter la section 9.61 du Code de pratique SEND 2015 .](#)

Chaque plan EHC doit comprendre au moins 12 sections, mais chaque autorité locale peut décider de la manière de les présenter. Les sections sont :

UN: Vos opinions, vos intérêts et vos aspirations, ainsi que ceux de votre enfant ou du jeune.

B : Les besoins éducatifs particuliers de votre enfant ou de votre jeune.

C: besoins de santé liés à leurs besoins éducatifs spéciaux ou à un handicap.

D: besoins en matière de services sociaux liés à leurs besoins éducatifs spéciaux ou à un handicap.

E : Résultats escomptés pour votre enfant ou le jeune.

F: Dispositif éducatif spécial.

Des dispositions doivent être prévues pour chacun des besoins mentionnés dans la section B.

G : Toute prestation de soins de santé requise et liée à leurs besoins éducatifs particuliers ou à un handicap.

H1 : Toute mesure de prise en charge sociale qui doit être mise en place pour votre enfant ou jeune de moins de 18 ans. **H2 :** Toute autre prestation de services sociaux requise et liée à leurs besoins éducatifs spéciaux ou à un handicap.

JE: Le nom et le type de l'établissement scolaire (école maternelle, établissement post-bac ou autre établissement fréquenté).

J: Détails sur la manière dont tout budget personnel contribuera à atteindre des objectifs particuliers et sur l'utilisation qui en sera faite.

K : Les conseils et les informations recueillis lors de l'évaluation des besoins en matière de santé et de soins éducatifs.

Lorsque l'enfant ou le jeune est en 9e année ou plus, le plan EHCP doit également inclure les dispositions nécessaires pour l'aider à se préparer à l'âge adulte et à la vie autonome.

La plupart des sections devraient refléter et être liées aux autres sections. Par exemple, les dispositions (section F) doivent être liées aux besoins (section B), les résultats (section E) doivent être liés aux aspirations (section A), etc.

Que se passe-t-il à la fin de l'évaluation des besoins en matière de soins de santé essentiels ?

Une fois que l'autorité locale aura recueilli toutes les informations et tous les avis nécessaires, elle devra déterminer si votre enfant ou adolescent a besoin d'un soutien dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou s'il peut bénéficier d'un soutien spécifique. L'autorité locale devrait vous informer de sa décision avant la 16e semaine.

Combien de temps dure l'ensemble du processus ?

Date de début - LA reçoit une demande EHCNA.

Au cours de la 6e semaine suivant la date de début , l'autorité locale décide si une évaluation EHCNA est nécessaire ou non. L'EHCNA a lieu OU, à défaut, vous avez le droit de faire appel d'un « refus d'évaluation » (RTA).

À la 16e semaine suivant la date de début , LA décide de publier ou non un projet de plan EHC. Soit vous recevez le projet de plan, soit vous avez le droit de faire appel d'un refus de délivrance d'un plan de soins et de santé éducatifs (EHCP).

Si le projet est reçu , vous disposez d'au moins 15 jours pour répondre en indiquant les modifications souhaitées, en soumettant vos préférences d'affectation et en demandant votre budget personnel. LA consulte ensuite le(s) lieu(x) concerné(s) qui dispose(nt) de 15 jours pour répondre.

Dans les 20 semaines suivant la date de début , l'autorité locale doit délivrer un plan EHC final. Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu du plan EHC final, vous aurez le droit de faire appel.

* Le calendrier peut différer uniquement dans des circonstances exceptionnelles ([SEND CoP 9.42](#))

Que se passe-t-il si je ne suis pas d'accord avec une décision d'une autorité locale ?

À tout moment, vous pouvez demander à parler à votre responsable des besoins éducatifs spéciaux (SEN) au sein de l'équipe d'évaluation des besoins éducatifs spéciaux (connue sous le nom de SENAT). Vous avez également le droit, dans la plupart des circonstances, d'envisager une médiation ou de faire appel. Vous pouvez également consulter notre [fiche d'information « Déposer un recours auprès du Tribunal des besoins éducatifs spéciaux et du handicap »](#) .

Informations complémentaires :

Vous pouvez lire des informations sur [les évaluations des besoins en matière d'éducation, de santé et de soins dans le Code de pratique SEND 2015, chapitre 9](#) .

L' [offre locale](#) comprend davantage d'informations sur les EHCNA, les EHCP et les dispositifs locaux d'évaluation des besoins en matière de santé et de soins.

Le site web [du service d'information, de conseil et de soutien SEND du West Sussex \(SENDIAS\)](#) propose plusieurs ressources, notamment [des fiches](#)



[d'information connexes](#) .

Vous pouvez également contacter SENDIAS pour discuter de votre situation et des options qui s'offrent à vous.

Déclaration de service

Le rôle du service SENDIAS est de garantir à tous les parents, enfants et jeunes l'accès à des informations, des conseils et un soutien impartiaux afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant leur situation. Toute information communiquée au service est confidentielle, sauf autorisation expresse de la partager avec des personnes, services ou organismes susceptibles d'apporter leur aide dans les circonstances. Pour plus de détails, consultez nos [politiques et notre avis de confidentialité](#) sur notre site web.

Comment nous contacter : Tél. : 0330 222 8555 / **Courriel :** send.ias@westsussex.gov.uk ou cyp.sendias@westsussex.gov.uk (jusqu'à 25 ans) / **Site web :** www.westsussexsendias.org

Pour consulter la fiche d'information en ligne et accéder à tous les liens :
<https://tinyurl.com/btwbxzep>

ou scannez le code QR :

Mise à jour août 2025

